

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 02 /DGD/DU 05 JAN 2015
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Changement de raison sociale

Réf. : Courrier AIRONE du 05/12/2014

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, la société **CASTELLI CÔTE d'IVOIRE (CCI)**, a changé de raison sociale.

Elle s'appelle désormais **AIRONE CÔTE D'IVOIRE**, en abrégé **AIRONE CI**. Les adresses géographique et postale, le registre de commerce ainsi que le compte contribuable demeurent inchangés.

Par conséquent, les obligations et les avantages de la société CASTELLI CÔTE d'IVOIRE (CCI), vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférés d'office à AIRONE CÔTE D'IVOIRE.

J'invite dès lors, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de ce changement.



Col. Maj. ISSA COULIBALY

Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National